

RÉPUBLIQUE FRANÇA LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRAT Envoyé en préfecture le 29/04/2021

Reçu en préfecture le 29/04/2021 Affiché le 29/04/2021

Berger Levrault

ID: 030-213000037-20210415-DCM202129-DE

# DÉPARTEMENT DU GARD COMMUNE D'AIGUES MORTES DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Réf: DCM/2021-29/9.1/15-04

	re de membr conseil muni	
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	25	29

Date de la convocation : 09-04-2021 Notifiée aux élus le : 09-04-2021 Date de l'affichage : 09-04-2021

#### OBJET:

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COMITE REGIONAL DU TOURISME ET DES LOISIRS DE LA REGION OCCITANIE (CRTLO)

## SÉANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, Le QUINZE AVRIL À 17H30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, Salle OUSTAOU, sous la présidence de Monsieur Arnaud FOUREL, Maire-Adjoint d'Aigues-Mortes.

PRÉSENTS: Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Josiane ROSIER, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Maguelone CHAREYRE, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Alain BAILLIEU, Nathalie LALLOUETTE, Christian LAPISARDI, Janine LHUILLIER, Christian GROUL, Stéphanie PIERRON, Yves GRAS, Andrée DAMOUR, Jean-Claude BASCHIOU, Michèle PALLARES, Cédric BONATO, Olivier BERTRAND, Carine VANDERBISTE, Joachim RAMS, Stéphane PIGNAN

Absents ayant donné procuration :

Pierre MAUMEJEAN à Arnaud FOUREL, Gilles TRAULLET à Michel LEBLANC, Michel AUSSANAIRE à Jean-Claude CAMPOS, Maryline POUGENC à Joachim RAMS

Absent non-représenté : Néant Secrétaire de séance : Marielle NEPOTY

Rapporteur : Josiane ROSIER DUFOND, Adjointe au Maire déléguée

Il est indiqué au conseil municipal que, sous l'impulsion de l'aéroport Montpellier Méditerranée, la Métropole de Montpellier, la Région Occitanie et l'ensemble des partenaires territoriaux - collectivités et organismes de promotion (Office de Tourisme) - se mobilisent afin de favoriser le développement de la destination « Languedoc Camargue ».

L'objectif recherché est le renforcement de l'attractivité et le rayonnement du territoire, sur les marchés cibles européens et nationaux desservis par des lignes aériennes de l'aéroport.

Le Comité Régional du Tourisme et des Loisirs de la Région Occitanie (CRTLO) a ainsi pour objet, en lien étroit avec les services de l'aéroport de Montpellier, la mise en œuvre d'actions relevant de la politique touristique régionale, dans différents domaines tels que la promotion et la coordination des actions de promotion touristique de la région et de ses destinations en France et à l'étranger, de structurer et agréger les moyens financiers ainsi que coordonner la gestion et la mise en œuvre d'un plan d'actions mutualisé pluriannuel dédié à la promotion de la destination.

L'Office de Tourisme d'Aigues-Mortes a été sollicité pour participer à son action, notamment au sein de la Commission Languedoc Camargue qui réunit, notamment, la Région Occitanie, la Métropole de Montpellier, la Communauté de communes du Pays de l'Or, l'Agence Départementale du Tourisme de l'Hérault ainsi que plusieurs Offices de Tourisme du Gard et de l'Hérault.

Hôtel de Ville - Place St Louis 30220 AIGUES MORTES Tel. 04.66.73.90.90. Fax: 04.66.53.86.09

Envoyé en préfecture le 29/04/2021

Reçu en préfecture le 29/04/2021

Affiché le 29/04/2021



ID: 030-213000037-20210415-DCM202129-DE

Compte tenu des retombées économiques, touristiques et sociales des opérations de marketing territorial, permettant d'accroitre la notoriété du territoire auprès des visiteurs étrangers et la fréquentation touristique du territoire, tout en participant à pérenniser les lignes aériennes associées, la commune d'Aigues-Mortes souhaite participer à cette action mutualisée, dès 2021, *via* la signature d'une convention avec le CRTLO et moyennant une participation financière de 10.000 €.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- D'approuver la participation de l'Office de Tourisme à cette action ;
- D'autoriser le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer la convention afférente ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à la majorité,

- Approuve la participation de l'Office de Tourisme à cette action;
- Autorise le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer la convention afférente ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le 29/04/2021

Le Président de séance, Arnaud FOUREL Maire-Adjoint faisant fonction

Pour le Maire par Délégation Le Directeur Général des Services, Christophe BARONI



### RESULTAT DU VOTE:

Délibération le Comité Rég 2021-29 et des Loisi	Convention de partenariat avec le Comité Régional du Tourisme	Pour :	26	Majorité municipale + Olivier BERTRAND, Carine VANDERBISTE et Stéphane PIGNAN
		Contre:	0	Néant
	Occitanie (CRTLO)	Abstention :	3	Cédric BONATO, Maryline POUGENC, Joachim RAMS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication

Hôtel de Ville - Place St Louis 30220 AIGUES MORTES Tel. 04.66.73.90.90. Fax: 04.66.53.86.09